



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 11 mai 2007

## **RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ**

### **Shaw Communications Inc. (SJR.B) Fractionnement d'actions**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Shaw Communications Inc. (Shaw) a annoncé, le 10 mai 2007, que son conseil d'administration a approuvé un fractionnement d'actions sur la base de deux pour une des actions émises et en circulation.

Le fractionnement d'actions de deux pour une devra être approuvé par les actionnaires lors d'une assemblée spéciale de la compagnie, le 10 juillet 2007 et sujette à l'approbation des autorités réglementaires.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, maintenance des systèmes de négociation Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Caroline Bilodeau  
Conseillère juridique  
Affaires juridiques et secrétariat général

Circulaire no : 081-2007